

L'hon. M. RHODES: Du point de vue national, il vaudrait bien mieux pour le crédit du pays ne pas tenter de prendre tout le fardeau d'un seul coup.

Sir EUGENE Fiset: Je fais simplement remarquer au ministre que la chose fut discutée au comité, que nous avons eu l'avis des vérificateurs et qu'on nous a déclaré positivement, aussi bien au sujet des remboursements que des nouvelles émissions, que l'on pourrait épargner un tiers d'un pour cent si les nouveaux emprunts étaient émis directement par l'Etat, au lieu de l'être par le chemin de fer.

L'hon. M. RHODES: En réalité les vérificateurs peuvent recommander ce qu'il leur plaît; mais c'est une toute autre affaire que d'arrêter une politique nationale d'importance majeure ou de décider ce qui convient le mieux aux intérêts du pays. C'est une question d'une grande portée. Je ferai remarquer à mon honorable ami qu'il ne s'agit pas d'une différence d'un tiers; la différence au Canada aujourd'hui est environ d'un dixième d'un pour cent.

M. HANBURY: Il y a de cela deux ou trois ans.

Sir EUGENE Fiset: Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. HANSON (Skeena): Ce bill-ci prescrit-il le paiement en devises canadiennes?

L'hon. M. RHODES: Tout cela dépend de l'état du marché et, pour me servir d'une locution commune, c'est celui qui paie qui a son mot à dire. Il s'agit d'échéances qu'il faut payer suivant les conditions de l'engagement. Mais, autant que possible, toutes les émissions seront faites en devises canadiennes. L'honorable député se rappelle que quelques-unes de ces échéances sont dues en Angleterre; d'autres aux Etats-Unis.

M. HANSON (Skeena): Je le sais, mais je pensais qu'elles étaient payables en devises canadiennes, peu importe où elles étaient dues.

L'hon. M. RHODES: Bien entendu, lorsqu'une échéance est due en livres sterling nous ne pouvons pas la payer en dollars canadiens, à moins que le porteur de l'obligation ne soit disposé à accepter des devises canadiennes. Autant que possible nous les ferons payables en devises canadiennes.

M. HANBURY: Le ministre a dit que si l'échéance est due en devises américaines ou anglaises on ne peut pas la payer en devises canadiennes?

L'hon. M. RHODES: A moins que le porteur de l'obligation n'y consente.

M. HANBURY: Le ministre me permettra peut-être d'interpréter la chose à ma façon. Il est possible qu'il ne puisse pas remplacer l'obligation sur la même base, mais il s'agit simplement du prix auquel il fixera son émission et ce qu'elle lui coûtera.

L'hon. M. RHODES: L'honorable député peut ajouter que s'il s'agit d'un emprunt de remboursement—et c'est de cela qu'il est question—...

M. HANBURY: Oui.

L'hon. M. RHODES: Si le porteur de l'obligation insiste pour avoir soit son argent, soit une obligation payable en livres sterling, nous n'avons pas d'autre choix.

M. HANBURY: Je prétends néanmoins que le ministre pourrait induire quelques-uns des capitalistes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à prendre des obligations payables en devises canadiennes, même s'il faut leur donner une légère prime en sus de ce qu'ils recevraient autrement.

L'hon. M. RHODES: Nous le ferons chaque fois que ce sera possible.

(L'article est adopté.)

Les articles 4 à 7 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 8 (le total des prêts autorisés ne doit pas excéder \$200,000,000).

L'hon. M. EULER: Le ministre n'est probablement pas en mesure d'indiquer ou ne tiendrait pas à indiquer quels seront les taux et les conditions des obligations.

L'hon. M. RHODES: Des valeurs à rembourser?

L'hon. M. EULER: Oui.

L'hon. M. RHODES: Si l'honorable député veut se donner la peine de consulter les Débats du 14 février, page 868, il trouvera la liste détaillée de tous les titres avec échéance.

L'hon. M. EULER: Je voulais parler du taux auquel les nouvelles obligations seront émises.

L'hon. M. RHODES: Ah! tout dépendra des conditions du marché. La dernière émission d'obligations à 3 p. 100.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi, lequel est lu la 3^e fois et est adopté.

SUBSIDES

MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Morand.